

Date de la séance

Le 3 mars 2021

Date de convocation

Le 25 février 2021

Date d'affichage

Le 25 février 2021

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	27
Procurations	07
Excusés :	00
Absent	00

N° 2021-03-05

**OBJET : DEBAT
RELATIF AU
RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS
BUDGETAIRES DE
2021 – BUDGET DE
LA REGIE
COMMUNAUTAIRE
DU CINEMA LES 2
SCENES**

Le Président certifie
que le compte rendu a
été affiché à la porte
de la Mairie de Maule,
siège administratif de
la Communauté de
Communes Gally
Mauldre

Transmis à la Sous-
Préfecture

Le

Date de publication

Le

Certifié exécutoire

Le Président

Laurent RICHARD

L'an deux mille vingt et un

Le mercredi 3 mars, à 16h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Maule, à la Salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent RICHARD, Président,

Présents :

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE :

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Frédéric MUSILLAMI

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, William FALCHETTO

Commune de MONTAINVILLE : Éric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Jean-Philippe ANTOINE

Procurations :

- Katrin VARILLON à Patrick LOISEL
- Vincent GAY à Laurent RICHARD
- Sidonie KARM à Olivier LEPRETRE
- Jean-Christophe SEGUIER à Hervé CAMARD
- Hajer RIVIERE à Olivier LEPRETRE
- Christine CAILLAT à Dominique GERBERT
- Christelle BARDEILLE à Dominique GERBERT

Excusé : -

Secrétaire de séance : Sylvie BIGAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2312-1 ;

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République, notamment en son article 107 ;

VU la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 introduisant de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaires, notamment en son article 13-II ;

CONSIDERANT que dans les deux mois précédant le vote du budget, le Président doit présenter au Conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur les dispositions programmatrices du budget annexe de la régie du cinéma ;

CONSIDERANT que ce rapport donne lieu à un débat au Conseil communautaire, dont il est pris acte par délibération spécifique ;

CONSIDERANT le rapport joint aux convocations des Conseillers communautaires ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime rendu par la Commission Finances – Affaires Générales, réunie le 24 février 2021 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Laurent RICHARD, Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- 1. PREND ACTE** de la tenue d'un débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur les dispositions programmatrices du budget de la Régie communautaire du Cinéma Les 2 Scènes pour l'exercice 2021 ;
- 2. DIT** que le rapport relatif au DOB 2021 de la Régie communautaire du Cinéma Les 2 Scènes sera communiqué aux communes membres de la CC ainsi qu'au représentant de l'Etat dans le Département ;
- 3. DIT** que le rapport relatif au DOB 2021 de la Régie communautaire du Cinéma Les 2 Scènes figurera sur le site internet de la CC Gally Mauldre.

Pour copie conforme,



Le Président

Laurent RICHARD